

EXTINCTION NOCTURNE

L'extinction de l'éclairage public de minuit à 6 heures a été mis en œuvre début janvier. Le Conseil Municipal a souhaité maintenir toute la nuit l'éclairage des parkings du centre bourg et celui des routes de Villefranche et de Lozanne. Cet objectif nécessite des réglages particuliers que l'entreprise mandatée réalisera dans les prochaines semaines. Nous aurons donc bientôt une extinction conforme aux décisions votées à l'unanimité en Conseil Municipal.

NEIGE ET VERGLAS

Pour vous permettre de saler les trottoirs situés devant vos propriétés, dont le déneigement vous incombe, nous vous rappelons que 5 bacs à sel en libre-service sont à votre disposition : parking Saint Antoine, école élémentaire, angle rue du Gros Bois et Rue Molière, angle rue Berlioz et rue Bizet, haut de la rue Jean de la Fontaine.

Le Conseil Départemental assure le déneigement et le salage des rues dont les noms suivent. Toute réclamation relative à ces voies doit donc être exprimée auprès de la Maison du Département du Rhône (M.D.R), 1 avenue du Général Leclerc à Anse. Tel : 04.74.09.95.80. Il s'agit de :
La route de Charnay (RD 100E), la route de St Antoine (RD 100E),
La route de Marcilly (RD 16E), la route de Lozanne (RD 30),
La route de Villefranche (RD 30), la route de Civrieux (RD 30E).

DIVAGATION DES CHIENS

Vous trouverez en Mairie un arrêté permanent n° 04/61 concernant la circulation et la divagation des chiens. Les articles stipulent que tout chien circulant sur la voie publique, même accompagné, doit porter un collier gravé au nom du propriétaire, que tout chien errant sera saisi et mis en fourrière et que toute morsure ou griffure suspecte doit être déclarée. Enfin, nous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie (avec ou sans papiers), définis par la loi de janvier 1999, sont soumis à certaines obligations pour ne pas être en infraction, parmi lesquelles : déclaration auprès de votre assureur et en Mairie, promenade en laisse et en muselière dans les lieux publics.

DÉJECTIONS CANINES

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. Des bornes de sacs et poubelles appropriées sont à votre disposition dans le Parc de la Mairie, la place de la Platière, la rue d'Ainay et sur le parvis Jeanne d'Arc.

AGENDA

Mercredi 8 et

Jeudi 9 février

Balayage mécanisé des rues - *POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ, NE LAISSEZ PAS VOS VÉHICULES STATIONNER SUR LA VOIE PUBLIQUE.*

Mission Locale

Jeunes de 16 à 26 ans, à la recherche d'un emploi ou d'une qualification.
Contact : 04 74 02 91 50

Mardi 7 et 21

février

Ramassage du Tri sélectif

Jeudi 2 février 9h30-

11h30 En Mairie

Permanence d'aide administrative et numérique
Ou sur rdv : 04 72 54 72 54

Permanences adjoints

sur RDV de 10h à 12h :

Samedi 4 février

Jacky LAGRANGE

Environnement, cimetière

Samedi 11 février

Karine MALLARD

Petite enfance – Solidarité et action sociale

Samedi 18 février

Christine TRULLARD

Information – Communication

Samedi 25 février

Michèle Balsa

Animation - Culture et Cinéma
– Fêtes et cérémonies

SCOLAIRE / ENFANCE

Ecole Maternelle : Les inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 sont ouvertes pour les nouveaux élèves. Elles se font en deux temps : se procurer en Mairie et dès à présent, un formulaire de demande d'inscription. Puis, à partir du 20 février, contacter la directrice de l'école maternelle, Mme LALANNE, par téléphone au 04.72.54.72.75 (lundi toute la journée), pour inscrire votre enfant.

Ecole Élémentaire : L'inscription à l'école élémentaire est obligatoire pour les enfants sortant de l'école maternelle de Chazay. Documents à remplir en Mairie. Pour information, coordonnées de Mme RATON, directrice de l'école élémentaire : 04.72.54.72.77

URBANISME - RAPPEL

Une déclaration préalable de travaux doit être déposée pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur : ravalement de façades, changement de menuiseries, volets, clôtures, portail, abri de jardin, piscine, toiture, etc... Consultez le règlement du PLU sur le site de la Mairie pour vérifier la conformité de votre projet avant le dépôt de votre dossier. Vous pouvez effectuer cette démarche sur la plateforme de dépôt électronique accessible sur le site rubrique « vos démarches » « urbanisme », ou en version papier en 1 seul exemplaire à l'accueil de la Mairie.

INFORMATIONS

- L'ADMR a déménagé ! Retrouvez tous les services de l'ADMR dans des locaux entièrement rénovés au 3 rue de la Mairie, dans l'ancienne trésorerie, à côté de la salle des Cèdres où l'ADMR se trouvait dernièrement.
- La Mairie ne recommande jamais d'entreprises pour des travaux. Méfiez-vous des démarcheurs, des faux agents EDF, Poste... Si vous avez un doute, faites le 17 ou le 112 depuis un portable.

MANIFESTATIONS

- **Jeudi 2 février à 20h00** : Assemblée Générale des 9 Clochers en Beaujolais, salle A1, Maison des Associations.
 - **Vendredi 3 février à 19h30** : Assemblée Générale des classes en 5, salle A1, Maison des Associations.
 - **Dimanche 5 février à 9h00** : Assemblée Générale de l'UMAC (Union des Mutilés et Anciens Combattants), salle E4 de la Maison des Associations.
 - **Vendredi 17 février à 19h00** : Assemblée Générale d'OCEAN (Observation Céleste des Astres et Nébuleuses), salle A1, Maison des Associations.
 - **Dimanche 19 février à 14h00** : LOTO organisé par l'USA Basket, salle Maurice Baquet. Petite restauration et boissons sur place. Informations : contact@chazay-basket.net
 - **Lundi 20 février à 14h30** : Assemblée Générale du Club Loisirs Accueil, salle Maurice Baquet.
 - **Samedi 25 février à 20h30** : « Transmission » Spectacle de mentalisme interactif de Mathieu GRANT. Salle Jeanne d'Arc, organisé par la Commission Culturelle. Vente des billets en Mairie prochainement.
 - **Classes en 3** : Habitants de Chazay et dont l'année de naissance se termine par un 3, nouveaux et anciens, petits et grands, les classes en 3 seraient heureuses de vous accueillir dans les différentes décades pour faire la fête des conscrits dans les rues du village les 28 et 30 avril 2023 dans la convivialité et la bonne humeur ! Si vous n'êtes pas encore inscrits, contact : hervé.darges@orange.fr
- Président : Hervé DARGES 06 77 23 22 21. Vente de brioches par les 10 ans samedi 4 mars au matin.

Numéros utiles : (Dimanches et jours fériés)

Médecins de garde en Février :

Dim 05 : Dr POMMET (Chazay) 04 28 87 03 67
Dim 12 : Dr DURAND (Chazay) 04 78 43 05 11
Dim 19 : Dr CAZENAVE (Chasselay) 04 28 29 42 07
Dim 26 : Dr VERNUS (Civrieux) 04 72 59 98 40

Pharmacies de garde :

Dimanche 05 février : VAL D'OINGT
Dimanche 12 février : ANSE
Dimanche 19 février : MORANCE
Dimanche 26 février : LOZANNE

